Australie

Population née à l'étranger – 2020				
Taille: 7.7 millions, 51 % femmes	Premiers pays de naissance :			
30 % de la population	Royaume-Uni (15 %), Inde			
Évolution depuis 2010 : +30 %	(9 %), Chine (9 %)			

Entre juillet 2019 et juin 2020, l'Australie a accueilli 163 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -15 % par rapport aux 12 mois précédents. Ce chiffre comprend 27 % de travailleurs immigrés, 59 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 8 % de migrants humanitaires et 6 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation. Environ 123 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 202 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

L'Inde, la Chine et le Royaume-Uni comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Népal a enregistré la plus forte hausse (+900) et les Philippines la plus forte baisse (-1 700) en termes de flux d'entrées en Australie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 29.8 %, pour s'établir à 19 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Malaisie (4 000), de Chine (2 300) et d'Inde (1 800). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants de Timor-Leste (+300) et le recul le plus marqué les ressortissants de Malaisie (-3 100). Sur les 26 000 décisions prises en 2020, 10.2 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants australiens vers les pays de l'OCDE a progressé de 13 % pour s'établir à 36 000 personnes en 2019. Environ 30 % ont émigré au Royaume-Uni, 21 % en Nouvelle-Zélande et 13 % au Japon.

L'Australie a maintenu le nombre de places ouvertes au titre de son programme d'immigration à 160 000 pour 2020-21, avec quelques modifications dans la distribution entre les catégories. Le nombre de places dans la catégorie familiale a sensiblement augmenté, de 47 732 à 77 300, soit une proportion de 48 % qui n'avait plus été atteinte depuis 1995-96. Dans la catégorie des travailleurs qualifiés, le nombre de places a été réduit de 108 682 à 79 600 ; celles ouvertes au titre des programmes « talent mondial » et « innovation et investissement dans les entreprises » ont fortement augmenté, en nombre comme en proportion. Cent places sont réservées à la catégorie « admissibilité spéciale » et 3 000 aux enfants, sachant que le nombre de places réservées aux enfants est estimatif et n'est pas plafonné par le programme d'immigration.

En août 2020, les détenteurs d'un passeport de Hong Kong, Chine, munis d'un visa temporaire d'étudiant ou de travailleur qualifié se sont vu accorder une prolongation de cinq ans. Les nouveaux visas temporaires d'étudiant ou de travailleur qualifié délivrés aux Hongkongais seront valides cinq ans. L'Australie met par ailleurs en place un dispositif qui facilitera l'accès à la résidence permanente pour les Hongkongais titulaires d'un visa d'étudiant ou de travailleur qualifiés de cinq ans, ou de trois ans

pour ceux qui choisissent de résider en dehors des grandes villes.

En septembre 2020, l'Australie a mis en place une équipe spéciale chargée d'attirer des entreprises et des talents du monde entier (Global Business and Talent Attraction Taskforce) pour favoriser le redressement économique du pays post-COVID. Elle facilite la réinstallation en Australie des cadres supérieurs et du personnel essentiel des entreprises admissibles. Le visa « talent mondial » est le principal visa utilisé par l'équipe spéciale ; les individus qui en remplissent les critères peuvent directement demander la résidence permanente et leurs dossiers sont traités en priorité.

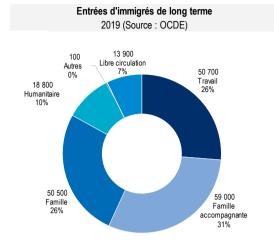
En avril 2021, l'Australie a engagé d'importantes réformes pour améliorer l'accès au programme d'enseignement de l'anglais pour émigrés adultes (AMEP), son plus grand programme de réinstallation. L'AMEP aide les immigrés et les migrants mis à l'abri pour raisons humanitaires à apprendre l'anglais, à comprendre les systèmes australiens et à acquérir la confiance en soi et les compétences nécessaires pour réussir leur réinstallation en Australie. La loi sur l'immigration et l'éducation de 1971 a été modifiée en remplaçant la limite de 510 heures d'enseignement par un nombre d'heures illimité ; en élargissant le niveau d'admissibilité de l'anglais fonctionnel à l'anglais professionnel; et en supprimant les dates limites d'inscription, de commencement et d'achèvement des cours pour les migrants admissibles arrivés en Australie le ou avant le 1er octobre 2020. Grâce à ces modifications, un plus grand nombre d'immigrés et de migrants mis à l'abri pour raisons humanitaires peuvent désormais bénéficier de cours d'anglais financés par l'État pendant plus longtemps et jusqu'à ce qu'ils parviennent à un meilleur niveau de maîtrise de la langue.

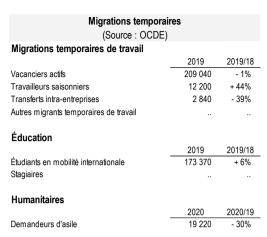
Tout au long de 2020, l'Australie a introduit de nouveaux types de visas temporaires pour faire face à la crise du COVID-19, en appui des mesures sanitaires, pour soutenir les secteurs en tension et favoriser le redressement économique. À partir d'avril 2020, un visa « pandémie de COVID-19 » a été créé dans le but de faciliter la régularisation du visa des personnes présentes en Australie pour travailler dans les secteurs essentiels (santé, accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap, accueil des enfants, agriculture et transformation alimentaire) pendant la pandémie. Les titulaires d'un visa « pandémie de COVID-19 » travaillant dans le secteur médical et d'autres secteurs essentiels souhaitant obtenir un deuxième ou troisième visa « vacances-travail » pourront faire compter ce travail dans le calcul des points. En septembre 2020, la « liste des professions qualifiées prioritaires pour l'immigration » (PMSOL) a été créée pour les personnes possédant des compétences essentielles à la reprise économique de l'Australie post-COVID-19. Les professions figurant sur cette liste sont prioritaires sur les autres dans le traitement des visas. La liste PMSOL repose sur les conseils de la commission nationale des compétences et sera régulièrement revue.

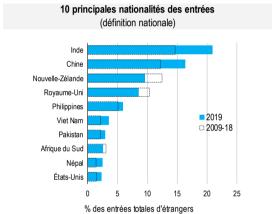
Pour de plus amples informations :

www.immi.homeaffairs.gov.au

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Australie





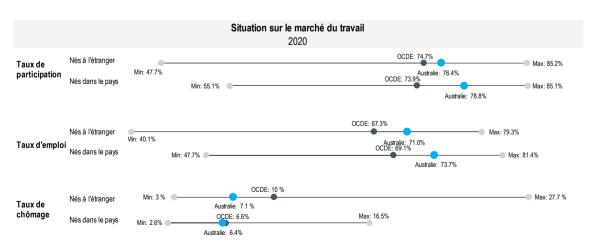


Émigration d'Australiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)							
Royaume-Uni Nouvelle-Zélande Japon États-Unis Allemagne Canada Corée Pays-Bas France			2019 2009-18				
(0 1	0 2	0	30	40	50	

Composantes de la croissance de la population				
	2020			
	Pour 1 000	2020/19		
	habitants	Variation		
Total	13.3	-1.7		
Accroissement naturel	5.2	-0.3		
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.1	-8.9		

Transferts de fonds						
	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)			
Entrées (2020) Sorties (2020)	1 192 4 302	-32.0 -42.2	+0.1 +0.3			

% de l'émigration totale des Australiens vers l'OCDE



StatLink https://stat.link/d0byuh



Extrait de:

International Migration Outlook 2021

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Australie », dans International Migration Outlook 2021, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/bb3e6e3d-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

